Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 015-200066637-20260930-2026_CC_142-BF

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

Hautes Terres Communauté
Le 30 septembre 2026
DELIBERATION N°2026-CC-142
7.1 - Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le trente septembre deux mille vingt six à 19 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Allanche, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :
Didier ACHALME, Josiane ANDRÉ, Djuwan ARMANDET, Bernard BEC, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Martin DUPLAY, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FOURNAL, Céline GELY, Valérie GINHAC, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Pascal LOUBEYRE, Thierry MAIGNE, Danièle MAJOREL, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Alice MEYNIEL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Jean-Pierre PENOT, Gérard POUDEROUX, Christophe PRADAL, Bernard RAYNAUD, Pierrick ROCHE, Jean RONGIER, Nadia TERREN, Fabien VIDAL

Étaient absents excusés :
Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Vivien BATIFOULIER, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, David GENEIX, Robert JOUVE, Luc LESCURE, Vincent LIANDIER, Patrick OUDIN, Michel PORTENEUVE, Caroline SIBSON, Philippe VIALLE, Roland VIDAL

Pouvoirs :
Patrick OUDIN pouvoir à Aurélie BRESSON, Michel PORTENEUVE pouvoir à Nadia TERREN, Caroline SIBSON pouvoir à Alain GRIFFE, Philippe VIALLE pouvoir à Thierry MAIGNE, Roland VIDAL pouvoir à Gilles CHABRIER

Date et affichage de la convocation : 23 septembre 2026
Secrétaire de séance : Alice MEYNIEL
Membres en exercice : 60
Présents : 45 – Pouvoirs : 5 – Votants : 50

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Budget principal : décision modificative n°4

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le budget principal 2026 et les crédits inscrits en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Vu la délibération n°2025-CC-079 du Conseil communautaire en date du 22 mai 2025 portant approbation du groupement de commandes entre Hautes Terres Communauté, ses communes membres et le SMDTEC pour la fourniture et l'installation de mobiliers de stationnement vélo ;

Vu la convention de groupement de commandes conclue entre Hautes Terres Communauté, les communes membres et le SMDTEC relative à la fourniture et l'installation de mobiliers de stationnement vélo ;

Considérant que les crédits nécessaires à l'acquisition de mobiliers de stationnement vélo dans le cadre de l'opération pour compte de tiers sont insuffisants pour certaines communes ;

Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la décision modificative suivante sur le budget principal 2026 :

DEPENSES			**RECETTES**		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
45811021	Equipements stationnement vélos – Commune Allanche	110 €	45821020	Equipements stationnement vélos – Commune Allanche	110 €
TOTAL OPERATION POUR COMPTE DE TIERS EQUIPEMENTS STATIONNEMENT		**110 €**	**TOTAL OPERATION POUR COMPTE DE TIERS EQUIPEMENT**		**110 €**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 015-200066637-20260930-2026_CC_142-BF

VELOS – COMMUNE ALLANCHE			**STATIONNEMENT VELOS – COMMUNE ALLANCHE**		
45811030	Equipements stationnement vélos SMDTEC	10 €	45821030	Equipements stationnement vélos – SMDTEC	10 €
TOTAL OPERATION POUR COMPTE DE TIERS EQUIPEMENTS STATIONNEMENT VELOS – SMDTEC		**10 €**	**TOTAL OPERATION POUR COMPTE DE TIERS EQUIPEMENTS STATIONNEMENT VELOS – SMDTEC**		**10 €**
TOTAL DEPENSES D'INVESTSSEMENT		**120 €**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**		**120 €**

- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour procéder aux ajustements indiqués ci-dessus ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** ces ajustements dans le budget de l'année en cours ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable public du service de gestion comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME

Le Secrétaire de séance

Alice MEYNIEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.